

## Validez les acquis professionnels avec le CQP “Opérateur(trice) de Confection main”

### → Pourquoi un Certificat de Qualification Professionnelle ?



Les Certificats de Qualification Professionnelle sont des “diplômes professionnels” créés et délivrés par les représentants des employeurs et des salariés d’une ou plusieurs branches professionnelles.

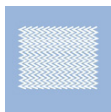
Elaborés par des entreprises et des partenaires sociaux, leurs contenus sont centrés sur la pratique professionnelle.

Un CQP atteste officiellement que les salariés possèdent les compétences nécessaires à l’exercice de leur métier.

### → A qui s’adresse le CQP “Opérateur(trice) de Confection main” ?

**Salarié(e)s visé(e)s :**

- Assembleur(se)/Monteur(se) en produits textiles
- Couturier(ère)



Le CQP “Opérateur(trice) de Confection main” s’adresse aux salarié(e)s des branches Textile et Habillement amené(e)s, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à effectuer des opérations de confection et de finition à dominante couture points main en vue de la réalisation de tout ou partie d’un prototype, d’articles ou accessoires textiles ou d’habillement (pièces uniques ou en séries).

Il/Elle réalise des opérations de couture ou connexes pour la mise en oeuvre de matériels et machines adaptées.

Il/elle intervient selon les critères de qualité fixés, repère et signale toute modification ou anomalie.

Il/Elle met en oeuvre les gestes techniques adaptés aux différentes matières textiles utilisées et applique les méthodes couture “fou”, “grand fou” ou “structurée”.

Il/Elle maîtrise la couture points main et l’utilisation, a minima, d’une machine de confection (piqueuse, surjeteuse ou machine spéciale) ou d’une machine de coupe ou d’une machine de repassage/pressage.

Il/Elle connaît les impératifs techniques et de productivité afin de satisfaire les clients internes et externes de l’entreprise.

### → Une reconnaissance de quels acquis professionnels ?

L’opérateur(trice) de Confection main doit être capable de :

- S’informer sur les opérations à réaliser et exploiter les données techniques
- Identifier et caractériser les étoffes, matières utilisées,
- Organiser l’ensemble des conditions matérielles et s’installer au poste,
- Mettre en oeuvre les techniques de couture à la main lors des opérations d’assemblage, de montage ou de finition,
- Régler et mettre en oeuvre les équipements lors des opérations mécanisées de couture, ou de coupe ou de repassage/pressage,
- Effectuer l’entretien du poste de travail et la maintenance de 1er niveau,
- Effectuer les contrôles qualité en continu,
- Communiquer les informations utiles à l’activité.



## → Comment l'obtenir ?

Le CQP "Opérateur(trice) de confection main" est accessible via la démarche des [Parcours Modulaires Qualifiants](#). Le PMQ est une démarche d'évaluation des acquis professionnels qui est mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise :



- Après la candidature, le salarié est [positionné en 4 temps](#) (1. Livret d'activité - 2. Questionnaire technique - 3. Observation en situation de travail - 4. Entretien technique final) par deux personnes : [un expert métier habilité](#) par la branche et un [référént évaluateur](#) de l'entreprise. Ce positionnement permet de déterminer ses compétences.

- Le bilan de l'[évaluation](#) établit alors les compétences acquises ou à acquérir et les éventuels besoins en formation.

- L'attribution de la certification par la branche se fait après validation des compétences acquises en totalité.

Elle peut être [partielle ou totale](#). Si elle est partielle, la branche peut délivrer une attestation partielle de compétences, permettant au candidat de valider par la suite les compétences manquantes.

## → Quelles démarches pour mettre en œuvre le CQP ?

Contactez votre antenne pour plus de renseignements sur [la mise en œuvre du CQP](#), notamment :

- pour connaître la liste des [organismes de formation habilités](#) et des experts évaluateurs,
- pour obtenir le [référentiel professionnel](#) qui précise le périmètre visé,
- pour en savoir plus sur [le financement du projet](#) (à noter : les parcours certifiants sont fortement soutenus).

[Vous souhaitez un conseil personnalisé, contactez votre antenne territoriale.](#)

Retrouvez les coordonnées de toutes les antennes  
sur le site Internet [www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)